

Indicateurs

Effectifs de l'URSSAF

Sont exclus les:

- Dispositifs de politique publique (S21.G00.40.008) : Apprentissage (code DSN : 64, 65, 81), contrat unique d'insertion (code DSN : 21, 41, 42), contrat de professionnalisation (code DSN : 61)
- Nature (S21.G00.40.007) : stage (code DSN : 29, 89), fonction publique (code DSN : 70, 20, 21, 53, 54, 81, 80, 32)
- Motif de recours (S21.G00.40.021) pour les CDD (nature (S21.G00.40.007) = 02, 10, 12) : 01, 07, 08, 12

Les effectifs de l'URSSAF sont en ETP (calculé de la manière suivante) :

- ETP = 1 pour :
 - «modalité temps de travail» (S21.G00.40.014) = temps plein (10)
 - «Unité de mesure» (S21.G00.40.011) ≠ 10/12/21 (en gros « forfait jours» et «salarié non concerné»)
 - «Nature» (S21.G00.40.007) = 80 (mandat social)
 - «Quotité de travail» (S21.G00.40.013) = 0
 - «Quotité de référence» (S21.G00.40.012) = 0
- Pour tout le reste ETP = «Quotité de travail» (S21.G00.40.013) / «Quotité de référence» (S21.G00.40.012)

EMM Effectif Moyen Mensuel

- Le compteur / Evolution des 12 derniers mois :
 - Effectif = ([ETP] Quotité de travail / Quotité de référence) * Durée du contrat sur le mois / Nombre de jours de mois
- Répartition par âge :
 - Les tranches d'âges (basé sur la date de naissance S21.G00.30.006) sont :
 - < 20
 - entre 20 et 29
 - entre 30 et 39
 - entre 40 et 49
 - entre 50 et 59
 - entre 60 et 64
 - > 65
-

Répartition par sexe :

◦ zone S21.G00.30.005

Revision #2

Created 27 June 2025 09:20:43 by Antoine BIDAUT

Updated 27 June 2025 13:02:14 by Antoine BIDAUT